



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 3 – Janvier 2004

La littérature comme force glottopolitique : le cas des littératures francophones

SOMMAIRE

Claude Caitucoli : *Présentation*

Claude Caitucoli : *L'écrivain francophone agent glottopolitique : l'exemple d'Ahmadou Kourouma*

Gisèle Prignitz : *Récupération et subversion du français dans la littérature contemporaine d'Afrique francophone : quelques exemples*

Cécile Van den Avenne : *La position énonciative complexe d'un écrivain d'Afrique francophone : le cas d'Hubert Freddy Ndong Mbeng*

Pierre Dumont : *Du métissage à l'interculturel, itinéraire d'une rencontre impossible, le cas Senghor*

Bernard Zongo : *La négritude : approche diachronique et glottopolitique*

Moussa Daff : *Vers une francophonie africaine de la copropriété et de la cogestion linguistique et littéraire*

Claudine Bavoux : *Le partage de la langue dans Train fou d'Axel Gauvin*

Chiara Molinari : *Réseau spatial et linguistique: le cas de Patrick Chamoiseau*

Stéphanie Bérard : *Créole ou/et français : le multilinguisme dans Mémoires d'isles d'Ina Césaire*

Nathalie Schon : *Stratégies créoles. Etude comparée des littératures martiniquaise et guadeloupéenne*

Valérie Magdelaine Andrianjafitrimo : *Une mise en scène de la diversité linguistique : comment la littérature francophone mauricienne se dissocie-t-elle des nouvelles normes antillaises ?*

Annette Boudreau, Raoul Boudreau : *La littérature comme moyen de reconquête de la parole. L'exemple de l'Acadie*

Foued Laroussi : *« Ecrire dans la langue de l'autre » ? Quelques réflexions sur la littérature francophone du Maghreb*

Compte rendu

Claude Frey : Suzanne Lafage, *Le lexique français de Côte d'Ivoire, appropriation et créativité*, tome 1 et tome 2. *Le français en Afrique*, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire, n° 16 et n° 17. Institut de Linguistique française – CNRS, UMR 6039 – Nice –, 2003, 865 p.

LE PARTAGE DE LA LANGUE DANS *TRAIN FOU* D'AXEL GAUVIN

Claudine Bavoux

LCF-UMR 8143 CNRS – Université de la Réunion

Prenant acte de la dimension glottopolitique de toute production langagière et, *a fortiori*, de tout texte littéraire, je tenterai, sur un cas précis, d'analyser la mise en œuvre par un écrivain des ressources langagières que la situation linguistique à laquelle il participe comme acteur met à sa disposition.

J'ai choisi *Train fou*, un roman d'Axel Gauvin édité aux éditions du Seuil, à l'exclusion des autres romans du même écrivain, dans lesquels il adopte, me semble-t-il, une posture différente et fait un usage différent du français et du créole.

L'objet d'observation ne sera pas le style, qui passera provisoirement au second plan, mais le discours (où la langue se réalise et se construit), pour autant qu'il s'inscrit dans une situation de francophonie où le français coexiste avec un créole dans un rapport de grande proximité, où la norme exogène du français côtoie une norme endogène peu explicitée, s'appliquant dans ce cas à l'ensemble des usages vernaculaires.

Ma question est : que fait l'écrivain des langues et que fait-il aux langues, dans ce roman-ci tout particulièrement ? Et aussi : que dit-il qu'il fait ?

Je voudrais aussi, parce que ces questions sont liées, réfléchir à ses représentations, aux conséquences glottopolitiques de ses choix et, pourquoi pas, à ce que la quatrième de couverture désigne comme « la portée universelle » de son texte, que je serais tentée d'appeler sa valeur sur le marché de la communication francophone le plus large, celui de « l'espace francophone ».

Texte littéraire et ressources langagières

Pour chaque œuvre écrite à la Réunion se pose la question de la langue d'expression choisie, voulue par l'auteur. Un théorique français « universel », variété neutre, un français exotique marqué de régionalismes, le créole seul ou une langue réunionnaise innovante, mêlant le français et le créole ?

Les réponses à cette question seront nécessairement partielles et empreintes de prudence. S'interrogeant sur les choix linguistiques de l'auteur, on pourra tout au plus se prononcer sur la langue du narrateur. Mais pourra-t-on se satisfaire de cette réponse ? Oui, sachant que dans le cas de *Train fou*, le narrateur et l'auteur sont deux entités proches, qu'ici, par chance, la polyphonie de l'instance narratologique est relativement réduite et que l'auteur lui-même intervient, comme en renfort, dans les notes infrapaginales, tantôt pour dessiner, tantôt pour

ne pas dessiner des frontières entre les langues du narrateur. Ayant reconnu le caractère relativement simple de la voix narratologique, nous reformulerons à son propos une série de questions : quelle langue prétend-elle utiliser ? quelle posture adopte-elle face aux langues et aux normes de l'espace francophone ?

Aux yeux du linguiste, il ne fait pas de doute que le texte met en œuvre des moyens expressifs puisés dans les ressources langagières propres à la Réunion. Un regard extérieur, pour peu qu'il soit entraîné à reconnaître et à analyser la variation linguistique, peut distinguer, constitutifs du texte, des matériaux qui relèvent de l'usage français commun au plus large lectorat francophone, d'autres d'un usage francophone régional, d'autres du créole, d'autres enfin d'une zone commune au créole et au français régional. L'existence d'ouvrages de référence, autrement dit de descriptions lexicographiques des langues endogènes, permet d'aller plus loin dans la catégorisation des variétés que ne le fait l'intuition (*cf.* bibliographie).

Les frontières inter et intralinguistiques sont rarement évoquées dans ce roman et quand elles le sont, on s'aperçoit qu'elles ont été déplacées pour répondre à une vision personnelle de la situation. Pour dire les choses autrement, la variété régionale de français n'est jamais nommée ni même évoquée et le créole n'est que rarement désigné. Nulle visibilité n'est donnée aux frontières du français régional, qui se fond, de fait, avec le créole seul reconnu, dans l'entité linguistique régionale. Les notes proposent une traduction en français commun de mots dont le statut n'est pas explicité, qui apparaissent comme des « mots d'ici ».

Tout se passe comme si l'auteur se donnait deux langues, un français « universel » et la langue endogène, tous lectes confondus, et que son souhait soit de nourrir l'un (le français partagé, commun) de l'autre (la langue endogène, la langue réunionnaise), sans provocation, mais résolument. Telle sera en tout cas notre hypothèse de travail.

Premiers constats

Dans les 173 pages du roman, une centaine de mots et d'expressions, dont une cinquantaine signalée par un marquage et une cinquantaine non marquée, se mêle au texte écrit dans un français qu'on qualifiera de commun, pour éviter le terme un peu technique de français de référence, retenu par les linguistes spécialistes du champ (M. Francard, 2000 et 2001). La présence de cette centaine de formes régionales ancre ce spécimen de littérature dans le champ de la littérature francophone. Le français commun s'y nourrit de français régional, mais en même temps, la frontière entre le commun et le régional est signalée à peu près dans un cas sur deux.

La voix narratologique rapporte en discours indirect une partie des propos et des pensées des personnages, en se diversifiant, adoptant pour chacun l'usage qui le rattache à son groupe d'identification sociale, se pliant même aux nuances de l'expression idiolectale. Seuls les propos rapportés en discours direct font entendre une voix qui n'est pas celle du narrateur. Dans la fiction, le personnage principal, Bernard le métropolitain, s'exprime comme un Français de métropole et son discours est soumis à la variation registrale. Il utilise parfois des réunionnismes que, nous dit le récit, il a appris au contact de Réunionnais, en les glosant ou non et il reconnaît l'existence d'un « patois local », le donnant à voir au lecteur. Tout cela produit une impression de naturel et on admire la maîtrise dont fait preuve Axel Gauvin dans la mise en scène des façons de parler propres à chacun, maîtrise qui traduit une bonne connaissance des usages et des normes linguistiques tant exogènes qu'endogènes.

Les discours des personnages réunionnais se conforment « naturellement » (comprendre : avec la maîtrise dont il vient d'être question, mais aussi conformément à une habitude pragmatique dûment constatée) à la norme de l'interlecte réunionnais, qui autorise le mélange du créole, du français régional et d'autres variétés de français.

Le narrateur, quant à lui, utilise toutes les ressources du français. Son discours est soumis, me semble-t-il, à l'impératif de satisfaire deux publics, un public réunionnais et un large public francophone. Le recours au français commun ne fait pas obstacle. Par contre l'utilisation de régionalismes fait courir le risque d'incompréhension de la part du large public francophone : d'où la mise en place d'un système de marquage qui, du point de vue informatif, donne dans l'ensemble satisfaction, bien qu'il soit loisible d'en critiquer certains points. Mais la visée didactique s'efface souvent derrière des motivations littéraires, l'auteur choisissant de ne pas marquer, ni gloser, ni expliciter. Il assume alors le risque d'une plus ou moins grande incompréhension, d'un plus ou moins grand échec en termes de transmission d'information, mais pas nécessairement en termes littéraires, un texte pouvant, on le sait, être apprécié et (ou parce que) relativement opaque.

Décryptage du système de signalisation

Une cinquantaine d'expressions, de mots et de séries de mots sont signalés par un marquage, qu'il s'agisse de notes infrapaginales ou, plus rarement, de gloses dans le texte. Ils ont un statut de réunionnisme, si on donne à ce terme le sens de particularité lexicale propre à la Réunion pouvant se manifester en créole ou en français vernaculaire (on verra plus loin par exemple *kabo /cabot*).

Notes et gloses s'adressent à un lecteur dont on peut penser qu'il ignore les particularités lexicales de la Réunion, ou qui est susceptible d'être gêné par leur présence. Deux notes cependant glosent des termes qui risquent d'être ignorés des lecteurs réunionnais, signe que l'auteur se soucie de ses deux publics, francophone réunionnais et francophone non réunionnais : *bica* (123) est glosé dans la même note que *carré* et *cube* : *élèves d'une classe préparatoire depuis deux, trois ou quatre ans*, comme est glosé *faquins* (126) : *étudiants à l'université*. Il n'est d'ailleurs pas absolument certain que le lecteur réunionnais soit le destinataire désigné de ces explications, puisque tout lecteur ignorant du jargon étudiantin peut être concerné. Il est vrai cependant que ce jargon-là est d'importation récente à la Réunion, département français longtemps sous-développé sur le plan de la scolarisation.

Revenons donc à un procédé plus massivement utilisé dans l'œuvre, la glose de termes qu'on analysera, au moins dans un premier temps, comme des écarts par rapport à la variété de langue commune à l'ensemble des francophones. Ce procédé vise manifestement à rendre intelligibles la langue et la culture réunionnaises à un vaste public francophone.

Ne sont présentées comme créoles qu'un nombre réduit de lexies : *sourire tranche de papaye*, glosé par le personnage métropolitain du roman qui découvre cette expression et s'en réjouit, *tifine*, glosé par un personnage réunionnais à l'intention du métropolitain et *kabo* (forme graphique d'allure créole, préférée à la forme française existante *cabot*), glosé en note par l'auteur, à l'intention du lecteur. Hormis ces trois unités, le statut linguistique des mots et expressions signalés n'est pas spécifié. L'auteur ne dit pas pourquoi leur emploi requiert une traduction en français commun. Ils appartiennent à une langue non explicitement déterminée, qui apparaît comme « la façon normale de parler » à la Réunion.

Les critères de l'auteur, qui le décident à recourir ou non au marquage, se devinent et se comprennent dans certains cas mais pas toujours. Interviennent ici plusieurs éléments, dont l'image qu'il a du français, de la norme exogène, de la norme endogène. S'expriment aussi sa subjectivité d'écrivain, son imaginaire linguistique (le système des représentations linguistiques qu'il s'est construit) et certainement son idéologie linguistique (le système de ses croyances relatives aux langues).

Les « mots d'ici » émaillent et enrichissent un texte où domine la langue commune. Ils sont implicitement ou explicitement, selon les cas, présentés comme réunionnais (plus

rarement, on l'a vu, créoles). Réunionnais, ils le sont, pourrait-on dire, objectivement, la plupart trouvant une forme de reconnaissance dans les descriptions lexicographiques du français de la Réunion de M. Carayol ou de M. Beniamino, ou dans les dictionnaires de créole de D. Baggioni, A. Armand, ou D. Honoré. Mais l'usage qui en est fait ici reflète la subjectivité d'un auteur dont on peut noter par exemple qu'il fait la part belle au lexique venu de Madagascar, absent des descriptions lexicographiques du français de la Réunion autant que des dictionnaires de créole. N'étant pas désignés comme des mots de Madagascar, des mots comme *vaza* : « Blanc, Européen », *vazabé* : même sens, *soubique* : « panier », apparaissent comme des mots réunionnais. Encore plus remarquable, *bwana* : « Blanc, Européen », rare ou inconnu à la Réunion, inconnu à Madagascar, fréquent en Afrique, est là comme un indice du désir qu'a peut-être l'auteur de rattacher symboliquement le vernaculaire réunionnais au continent africain et à la Grande Ile voisine.

Absence de signalisation par des marques typographiques

Ni les italiques, ni les guillemets n'ont pour fonction de signaler une frontière interlinguistique ou intervariétale. Les guillemets sont utilisés pour encadrer des propos rapportés, même quand, exceptionnellement, les propos relèvent du vernaculaire.

(9) *sourire* « en tranche de papaye ». A la première page du roman, l'expression locale est signalée et glosée. Les guillemets encadrent la citation de propos entendus et remémorés.

(56) (60) « *Missié blanc* ». Ici aussi, les guillemets jouent leur rôle classique de démarquage de la citation. La graphie *Missié* note la prononciation du mot « Monsieur » chez un personnage réunionnais.

On ne peut donc pas parler d'un signalement des mots et tours régionaux par des moyens typographiques, la fonction des guillemets étant ici, classiquement, la démarcation des propos rapportés. Par contre, des moyens lexicaux jouent parfois le rôle de marqueurs de mots ou de tours régionaux, de signalement de la langue autre. C'est le cas du *comme on dit chez nous* de la page 9.

Statut et sens de la glose

La glose peut concerner le signe ou son référent. Elle a le plus souvent un statut désambiguïsant, c'est-à-dire purement informatif, bien qu'elle puisse avoir une fonction valorisante, par exemple dans *barre de jour* qui sera analysé plus loin. On la rencontre intégrée au texte ou en note infrapaginale.

Typologie des notes infrapaginales proposées par l'auteur

a) Les notes à caractère encyclopédique, qui glosent le référent plutôt que le signe lui-même

Le référent est un objet, une réalité endogène que le lecteur est susceptible d'ignorer. Ces notes ont une fonction didactique évidente. Elles sont rares, car le roman n'a pas un caractère savant ni très spécialisé, sans doute aussi parce que l'auteur est conscient de leur caractère quelque peu maladroit, ou parce qu'il trouve des moyens plus habiles, intégrés au récit, d'éclairer le référent qu'il évoque.

(28) *Abolition* : *Où les anciens esclaves ont alors eu droit à un nom de famille, nom souvent choisi par celui qui tenait le registre.*

(111) *La vieille Desbassyns* : *Célèbre propriétaire d'esclaves.*

(119) *Tapénak* : *Le toit pavillon a quatre pentes, alors que le tapénak n'en a que deux.*

Le dernier exemple, comme plus loin celui de *bertel* (qu'on aurait pu placer ici) suffit à montrer la fragilité de la frontière qui sépare la glose de mot de la glose de référent.

b) Les notes à caractère linguistique, qui proposent pour le mot ou le tour régional un équivalent en français central

Elles sont rédigées tantôt dans un registre courant non marqué, notamment dans le cas de mots désignant des *realia*, tantôt dans un registre familier, quand le régionalisme appartient lui-même au registre familier.

- Un équivalent pris dans le registre familier

(14) *Petit gâté* : *Câlin*.

(14) *Péter lof* : *Casser sa pipe*.

(45) *Vazabé, ou vaza* : *Grosse légume, étranger*.

(46) *Dragées de cabri* : *Le fric*.

(72) *Lui tique les cheveux* : *Lui fait des papouilles*.

Peut-être l'auteur aurait-il pu, dans un souci de cohérence, gloser les mots *kokol* et *dalon* par des équivalents plus familiers que : *imbécile* et : *compagnon, camarade*.

- Un équivalent pris dans le registre courant non marqué pour des mots qui renvoient à des domaines conceptuels tels que :

La faune et la flore :

(53) *Bibe* : *Araignée des maisons*.

(92) *Assassin* : *Oiseau de mer*

(117) *Grelets* : *Grillons*.

(114) *Tibœuf* : *Veau*.

(115) *Borer* : *Chenille mineuse*.

(135) *Bombarde* : *Ruche sauvage*.

(140) *Maki* : *Singe*.

(92) *Choca* : *Agave*.

(93) *Moza* : *Plante sauvage de la famille du mimosa*.

(112) *Barbe de Saint-Antoine* : *Lichen*.

Les activités économiques :

(48) *Bertel* : *Sac à dos fait de lanières de feuilles tressées*.

(48) *Pioche* : *Houe*.

(108) *Fangok* : *Houe maniée d'une seule main*.

(109) *Menée* : *Sillon*.

(73) *Hôtels* : *Restaurants*.

(106) *Aménagement* : *Aménagement foncier*.

(112) *Essentielle* : *Huile essentielle*.

La vie politique

(46) *Requins* : *La « droite », les « réactionnaires »*.

(46) *Fachisses* : *La « droite », encore*.

Les relations personnelles

(72) *Gros-mère* : *Arrière-grand-mère*.

(89) *Dalon* : *Compagnon, camarade*.

Les qualités et les défauts

(64) *Tutoyeuse* : *Pleine de mépris*.

(76) *Kokol* : *Imbécile*.

L'alimentation

(74) *Kotomoli* : *Coriandre*.

(116) *Roumavaz* : *Plat malgache*.

(100) *Goûter* : *Petit déjeuner*.

Divers

(75) *Rale* : *Aspire*.

(82) *Ailes de pigeon* : *Figure de danse*.

(106) *Poucer* : *Donner l’empreinte de son pouce*.

(112) *Vase pentin* : *Florentin*.

(120) *Oppression* : *Crise d’asthme*.

(135) *Soubique* : *Cabas*.

(110) *Chombli* : *Coussinet*.

Ces notes ont une fonction informative, elles proposent un équivalent en face de la forme régionale. Bien sûr, on peut s’interroger sur les raisons qui ont décidé l’auteur à expliquer tel mot plutôt que tel autre : son degré d’opacité estimé au jugé ? l’impossibilité de le placer dans un contexte suffisamment éclairant ? le désir de lui garder son mystère ?

Quoi qu’il en soit, il semble que domine chez de l’auteur le souci de ne pas entraver la lecture. Il ne tombe pas dans l’écueil des définitions de type encyclopédique : le lecteur n’aura pas la recette du *romazav*, ni la description de la *soubique* ou du *chombli*.

c) Les notes qui cumulent une fonction explicative et une fonction métalinguistique

Mais dans quelques cas qui font figure d’exception, A. Gauvin formule des commentaires linguistiques sur la langue du récit. On pense spécialement aux quatre notes suivantes qui fournissent au lecteur des informations savantes sur la langue endogène :

(65) *Brunette* : *Négresse, par euphémisme*.

Cette glose intègre une remarque métalinguistique sur l’origine et le mode de formation du régionalisme.

(107) *Litonne, pattes-jaunes, youl et mahoul* : *Synonymes de « Blanc pauvre », tous plus ou moins péjoratifs*.

Le commentaire qui accompagne la définition par équivalence porte sur la valeur sociale des emplois, sur la péjoration qui s’attache à ces termes. Le romancier se livre ici à une analyse qui relève du domaine sociolinguistique, sortant de ce fait de son rôle d’écrivain. Son propos revêt-il pour autant une dimension glottopolitique ? La réponse est oui, si on admet que tout travail de description d’une langue mineure ou minorée profite, pourrait-on dire, à cette langue en augmentant sa visibilité, peut-être en hâtant sa normalisation.

(26) *Kabo* : *Verge, en créole réunionnais*.

La graphie choisie autant que le commentaire métalinguistique inscrivent ce mot dans l’usage créole, occultant, volontairement ou non, l’usage français endogène (voir cependant *cabot* dans M. Beniamino, 1996). Dans ce cas précis, l’auteur manifeste sa volonté de limiter la langue endogène au seul créole, peut-être en raison de la vulgarité du terme.

(115) *Fosser, épailler, butter* : *Termes réunionnais de la culture de la canne à sucre*.

On opposera cette note à la précédente. Celle-ci dessine une frontière entre l’usage local et l’usage de référence, sans distinguer les systèmes sémiotiques créole et français. La seule distinction retenue oppose l’endogène et l’exogène.

d) Les notes qui cumulent une fonction explicative et une autre fonction

(142) *Barre de jour* : *Bardzour* : *aurore* (cf. « *Cependant une barre d’or se forma dans l’orient* », Chateaubriand).

De façon exceptionnelle, l’équivalent proposé pour le terme local *barre de jour* est le mot créole *bardzour*, suivi lui-même d’un équivalent en français commun, *aurore* suivi d’une citation non commentée de Chateaubriand dans laquelle apparaît un composé qui n’est pas exactement *barre de jour* mais : *barre d’or*. La fonction explicative du dispositif n’est pas très apparente. Par contre il apparaît clairement que l’auteur glisse d’une visée didactique à une

visée glottopolitique. Ce qui est mis en scène ici, c'est la richesse de l'usage endogène (tant français que créole) et sa qualité, qui autorise le rapprochement avec l'usage du poète.

La glose intégrée au texte

L'énonciateur de la glose est tantôt un personnage réunionnais, tantôt le personnage métropolitain (porteur d'un autre point de vue sur le monde et sur la langue), tantôt le narrateur. La glose apparaît avec une fonction de commentaire métalinguistique dans des interactions entre personnages en situation de dialogue interculturel. Sa principale qualité est son naturel. Ce procédé est sans doute plus habile que celui de la note de bas de page, qui garde un caractère didactique. Les personnages formulent des commentaires métalinguistiques où apparaît leur conception des langues en présence et leur conscience des frontières interlinguistiques et interlectales.

(9) *Elle largue sa peau, comme on dit chez nous.*

Ici la glose sert de simple marquage d'un tour local. Elle est le fait d'un personnage réunionnais qui signale l'expression comme un réunionnisme au personnage métropolitain. Elle n'a pas de valeur explicative. C'est le contexte qui prend en charge l'explication : « *Elle donne, monsieur. Elle donne ! C'est une Marie-bon-cœur comme il y en a peu ! Elle largue sa peau, comme on dit chez nous. Sa peau, sa chair et ce qui s'ensuit !* »

(28) *J'aurai, en prime, la joie de pouvoir dire : « C'était un beau tiffine » (mot créole qui, comme vous ne le savez pas, signifie « cocktail », et qui vient de l'anglais tea-fine) ...*

Dans ce cas, un personnage réunionnais utilise un tour local devant le personnage métropolitain du roman et le glose à son intention, dans une parenthèse qui suit le mot et en donne une définition tout en lui conférant explicitement un statut de mot créole. Encore une fois, les propos du personnage se signalent par leur naturel. Pour qui connaît les attitudes et les comportements linguistiques des Réunionnais, le fait de rattacher à la seule langue créole toute forme présentant un écart par rapport à la variété de référence est très banal, c'est « la façon normale » de se comporter. Notons cependant que cette attitude, si classique soit-elle, n'est pas celle de l'auteur qui, dans ses notes, se garde presque toujours d'ériger en système(s) linguistique(s) les usages locaux.

(9) *Quand elle lui a fait ce sourire en « tranche de papaye » – première expression du patois local entendue, tout à l'heure, lors de son débarquement –, Bernard s'est dit : Sociabilité [...].*

En pensée, le personnage métropolitain reprend une expression apprise le jour même. Les guillemets tiennent à distance l'expression rapportée dont l'étrangeté demeure, cependant qu'une voix narratologique polyphonique glose la métaphore locale : impossible de dire si ces propos doivent être attribués au narrateur ou au personnage principal.

Les commentaires métalinguistiques dans le texte ne sont pratiquement jamais imputables au narrateur. Celui-ci s'exprime en note infrapaginale quand il en éprouve la nécessité. Mais la préférence est donnée aux explicitations par le contexte. Celles-ci sont cependant plus ou moins éclairantes. On se demandera à ce propos quel niveau d'opacité l'auteur accepte, quels risques il est prêt à prendre dans son interaction avec le lecteur en matière de partage et de perte du sens.

Mots et tours régionaux non signalés, non glosés

Une cinquantaine d'expressions et de mots régionaux apparaissent dans le texte sans marquage ni glose. On peut estimer que l'écrivain est, sauf erreur toujours possible, conscient de leur statut linguistique (ils s'écartent plus ou moins de l'usage de référence) et sociolinguistique (ils ont une valeur sur le marché local qu'ils n'ont pas sur des marchés

communicatifs plus larges). On peut penser aussi que le choix de ne pas les signaler, de les « glisser » dans un texte en français, est un choix réfléchi. Il est, certainement, lourd de sens.

J'évoquerai en premier et traiterai à part les cas où le non marquage de la lexie s'impose en vertu de la règle qui veut qu'on utilise sans glose un mot qui a déjà fait l'objet d'un éclaircissement.

Mots non signalés, non glosés, dans leur deuxième, troisième apparition

C'est le cas de *bertel*, accompagné d'une note en page 48, relevé ensuite sans signalisation ni glose aux pages 49 et 114. De la même façon, page 57, on retrouve, sans glose, *tranche de papaye* glosé à la page 9: *Et ce sourire que Pan – le vendu ! – sourit à l'envahisseur ! Tranche de papaye, de papaye colombo, de melon d'eau-pastèque de France !*

Mots non signalés, non glosés, mais suffisamment explicités par le contexte ou par leur proximité avec la variété de référence.

Représentant un écart faible par rapport à l'usage commun, on a des mots et expressions comme (55) *coup de sec* : « verre de rhum », dans le contexte de la buvette et *buvette* lui-même qui a le sens de « débit de boisson installé dans une partie de la *boutique* (épicerie) ». La première occurrence (46) n'est pas explicitée, mais la deuxième (48) bénéficie d'un contexte éclairant : [...] *côté alimentation et bazar – la buvette n'est en fait que division du commerce – [...]*.

(10, 14) *Varangue* : « véranda », non explicité, n'est sans doute pas un mot rare aux yeux des lecteurs francophones.

(45) *Fait-noir*, non expliqué, a le sens de : « nuit, obscurité ». Il reprend le terme *noir*, utilisé dans la phrase précédente avec le sens de « nuit ». Le contexte est encore plus désambiguïsant à la page 142 où il est dit que le *fait-noir total* succède à la *pénombre*.

Avec (46, 47) *p'lote*, lié au contexte de la boutique (« ... *se fait toujours une bonne petite p'lote de récupération sur les balles de riz* ») on ne s'écarte pas beaucoup de l'emploi *faire sa pelote* décrit par les dictionnaires de référence.

(47) *P'lotteur* se comprend par rapprochement avec *p'lote*.

(47) *Ravine* : « lit raviné d'une rivière », s'éclaire de la proximité de *flanc* et de *falaise* : « *un flanc – véritable falaise – de cette ravine que l'on voyait de chez les Pasquamet.* »

(48) *Péter*. Le contexte « *quel boucan pète ce soir du côté buvette !* » éclaire suffisamment le sens de ce réunionnisme dont la polysémie va cependant bien au-delà du simple : « éclater ».

(48) *Taquer* : « fermer ». « [...] *les deux portes en sont fermées depuis le coucher du soleil et taquées d'une grande barre de fer boulonnée à l'intérieur.* »

(49) *Misère* : son emploi adjectival, conforme à l'usage local, non glosé, est explicité par le contexte : *Noiseau-le petit chien misère de Pan.*

(50) *Pistache de terre*. Le contexte « *Les trois macaques [...] il ne me reste plus qu'à leur lancer des pistaches de terre* » laisse deviner le sens : « cacahuète ».

(52) *En dur sous tôle* : « Construction en parpaings et en béton recouverte d'une toiture en tôle », est glosé de façon approximative par un équivalent pris dans une autre variété : « *un semblant de bâtiment en dur sous tôle. [...] Un boui-boui !* » Il est repris plus loin dans (109) « *l'étable en dur sous tôle* ».

(54) *Parer* : « préparer ». Dans le contexte, le mot prend le sens de : « bien habillé » : « *Lui est paré comme un nouveau marié* ».

(54) *Mauresque* : « sorte de caleçon d'intérieur ». Le sens est suggéré par le contexte : « [...] *et n'ont-ils pas, ces autres, pour tout cache-misère, une – à la braguette condamnée, malgré, tout, Dieu merci ! – mauresque à fleurs, dénudant des jambes grasses* ».

(57) *Pastèque de France*. Le sens du tour *de France* reste mystérieux, à moins que le lecteur imagine, commettant alors un contresens, que les Réunionnais importent leurs pastèques de la métropole. Pourtant D. Baggioni (1987) nous met sur la voie avec son *papay de Frans* : « grand papayer », où apparaît clairement le sens mélioratif de la locution *de Frans* en vernaculaire.

(109) *Même* constitue un écart par rapport à l'usage central, sans poser de réel problème de compréhension : [...] *dormait sur son matelas même* pourrait se traduire : « dormait à même son matelas ».

(112) *Heure de temps* est un réunionnisme compréhensible, d'origine française régionale ou dialectale, employé sans explication.

(113) *Marché forain* : « marché en plein air organisé à dates fixes ». Une compréhension approximative est assurée par le contexte : [...] *cassait les prix des légumes au marché forain*, grâce au rapprochement de *légumes* et sans doute par l'existence, en français de référence, de *forain* et de *marchand forain*. Cependant, le lecteur n'est informé que de façon approximative sur le référent.

(115) *Ver Blanc* : « coléoptère qu'on trouve dans la canne à sucre ». Dans la phrase, le terme est coordonné au nom *borer* qui, lui, bénéficie de la glose : « chenille lumineuse ».

(120) *Cour* est placé dans un contexte éclairant (le robinet de la cour, la maison proche) mais qui ne rend pas compte de l'ensemble des particularités de la cour créole : « espace, généralement clos, situé autour d'une maison, comprenant presque toujours une surface cultivée ». (M. Beniamino, 1996).

(120) *Mettre sur feu le manger* apparaît comme une variante de *mettre au feu*, ou *faire cuire le manger*, expressions localement attestées qui constituent un faible écart par rapport à l'usage de référence.

(121) *Monmon* : « mère, maman ». Sans explicitation, éclairé seulement par la proximité de l'équivalent en français commun.

(136) *degré* dans le sens de : « mauvaise humeur, colère » est heureusement éclairé par le contexte : « *Dans un premier temps tu te tais, mais leur bassinement ! leur canulage ! leur barbanche ! Et tes degrés montent bien vite à nouveau. Alors tu te mets à faire le va-et-vient [...].* »

(145) *dégrainer*, plus opaque, a le sens de « détruire, faire tomber », éclairé par sa position, en apposition du verbe « démonter » (se démonter le bras). Plusieurs emplois de ce verbe en créole sont décrits par D. Honoré (2002) : *Son kaz la dégréné, nèt* : « toute sa maison est tombée », *Li dégrène tout lo travay* : « il détruit tout le travail », *Dégrène lapant* : « descendre une pente à toute vitesse », *Ton shevè lé dégréné* : « tu as abîmé ta coiffure », *Dopi kèk tan, li dégrène* : « depuis quelques temps il s'affaiblit ».

Mots non signalés, non glosés, peu ou pas explicités par le contexte.

(24) *Bonbon de miel* : « beignet sucré ». Employé ici par métaphore, et appliqué à une femme par flatterie. On remarquera que la variante *bonbon miel*, empruntée au créole, est certainement plus fréquente. Faut-il déceler ici une volonté d'aligner le tour local sur un paradigme standard, volonté qu'on pourrait corrélérer à un souci de se mettre à la portée d'un large public francophone ? Cette hypothèse ne se vérifie pas systématiquement, comme le montrent les trois composés suivants, morphologiquement plus proches du créole que du français :

(24) *Cari-canard* : « canard préparé avec une sauce à base de cari ». Employé ici par métaphore et appliqué à une femme, de façon plaisante sinon ironique et mis dans la bouche d'un personnage réunionnais présenté sous des traits antipathiques.

(24) *Gratin chouchoux* : « gratin de chayottes ». Employé par métaphore et appliqué à une femme, avec un effet stylistique évident (voir *cari-canard*).

(26) *Cari-langoustes* : « langoustes préparées avec une sauce à base de cari ». Employé ici par métaphore. Mêmes remarques que précédemment.

(27) *Eau grouillée* : « eau salie ». Employé par métaphore sans explication.

(46) *Grain* : « légumineuse (haricot, pois, lentille) ». Le sens ne se devine que très approximativement, *grain* se trouvant dans une série de noms d'aliments.

(59) *Parolie* : « façon de parler ».

(106) *Lantana marron* : dans une série de noms de plantes.

(112) *Marmailles* : l'auteur impose sans le gloser l'usage régional, pluriel, de ce mot.

(120) *Eclit* : « éclat (de verre) ». Employé ici par métaphore, dans *éclits de courage*, sans glose.

(135) *Amarrer* : « Attacher » dans [...] « *amarrer caméléon à la chaise du maître.* »

(140) *Valval* : « sauterelle ». « *Il cherche des pierres ! Tu peux dormir tranquille, Roberto : quel valval trouvera-t-il sur cet asphalte... ?* » est un contexte qui ne parvient pas à réduire l'opacité du terme.

(142) *Rentrer* : « arriver ». « *La pénombre rentre, que suit très vite le fait-noir total.* »

(146) *Faner* : « disperser ». Employé ici par métaphore : « dissiper (les effets de l'alcool) », dans un contexte peu éclairant.

Une écriture polylectale

Certains mots, certains tours relevés dans ce récit destiné à un public francophone, ne se trouvent dans aucun dictionnaire. Il est loisible d'y voir, toujours avec une marge d'erreur, des créations néologiques.

- **Des emprunts au créole**, c'est-à-dire des transferts du créole au français sans traduction :

(115) *Plantage* : du créole *plantaz, plantaj* : « culture, plantation » (A. Armand).

- **Des créations dans l'esprit créole (?)**

(26) *Touche-toucher* : « *Je te touche-touche un peu, mais je n'irai pas plus loin si tu le désires* », dit un personnage réunionnais. Cette forme est absente des dictionnaires, mais elle est très proche de formes rédupliquées existantes, dans lesquelles la réduplication a valeur d'atténuation. Ex. *Kozkozé* : « bavarder, deviser, converser ». La réduplication est considérée comme un des traits remarquables de la morphologie créole. Elle trouve un équivalent (une origine, selon certains) en malgache. Cette remarque nous replace sur la piste malgache évoquée précédemment, mais j'hésiterais avant de développer cette hypothèse, sachant que le procédé de la réduplication est assez universel et qu'on le rencontre notamment en français familier.

(45) *Gueuler, pleurer* dans « *D'ailleurs, qu'il reste dans son fait-noir, dans son gueuler, pourquoi pas son pleurer* ». Les formes nominales *gueuler* et *pleurer* apparaissent comme le résultat d'un transfert de la catégorie verbale à la catégorie nominale. Le créole, comme d'ailleurs le français familier, offrent des exemples de déverbaux qui ont pu servir de modèle : *le boire, le manger*.

(49) *Trousser* peut aussi être analysé comme un déverbal dans : « *Maxime détrousse les deux jambes de son pantalon, une jambe depuis le dessus du genou, l'autre du mi-mollet – aujourd'hui les troussers sont tombés comme ça, demain ce sera l'inverse, ou ils seront égaux* ».

(108) *Jourclairé*, dans « *Il est à peine jourclairé quand vous décrochez fangok et sécateur* », est aussi à rattacher à une forme verbale créole relevée par D. Honoré : « *Lo zour la kléré* » : « le jour est levé ».

(108) *Tous les grands matins*, sans glose, a le sens de « tous les matins », ou « tous les jours de bon matin ». J'y vois un emploi dérivé de l'adverbe *grand matin* : « de très bonne

heure », relevé en français régional (M. Beniamino, 1996) et en créole (D. Baggioni, 1987, par exemple).

On se demandera pour clore ce paragraphe s'il y a lieu de reconnaître dans ces exemples de création néologique un « esprit créole », un « génie de la langue créole », ou s'il n'est pas plus pertinent d'y voir un « génie endogène » qui ne ferait pas de départ entre le créole et le français, utilisés comme un ensemble indifférencié de matériaux linguistiques et de procédés soumis à un travail d'écriture réalisé à la périphérie de l'espace francophone.

G. Manessy faisait ce genre d'analyse quand il définissait les français d'Afrique comme le résultat d'une mise en œuvre particulière des ressources langagières qu'offre un système linguistique partagé. G. Manessy, que je cite de mémoire, considérait que les variétés régionales de français se caractérisent par des tendances lourdes au moins autant que par des traits linguistiques. Cette conception offre une interprétation au texte qui nous intéresse ici, pour autant qu'on note chez A. Gauvin une propension à mettre en œuvre des tendances propres ou réputées propres au vernaculaire comme, on l'a vu, la réduplication, ou la néologie par hypostase ou conversion (du verbe au nom). Je proposerais de voir une tendance endogène (que j'avais repérée dans la variété malgache, par exemple dans « *Passe-moi crayon* ») dans l'effacement de l'article :

(135) « *Tu n'es pas garnement à enquiquiner les autres, à pincer fesses du banc de devant, à amarrer caméléon à la chaise du maître, à dissimuler crapaud dans le bissac des filles* ».

Ce point serait à confirmer à partir d'observations plus nombreuses.

L'entre-deux de la création littéraire et l'action sur les langues

L'auteur, amené à créer des formes nouvelles pour dire un monde où s'entrechoquent des réalités contradictoires, puise dans l'ensemble des lectes et des registres qui s'offrent à lui. Il faut bien voir que par son activité néologique, il ne modifie pas seulement sa langue, mais aussi celle de son lecteur, pas seulement le vernaculaire local, mais aussi la langue commune. Cela se manifeste de diverses manières dont nous ne donnerons que quelques exemples :

- Dans l'hybride (53) *Boutiquier-buvetier* composé d'un élément endogène suivi d'un élément exogène (si *buvette* renvoie à un référent local, *buvetier* reste inusité). Il est le résultat d'une néologie intervariétale.

- Dans des créations qui concernent la variété exogène. Partant de mots du français commun, *bassiner* : « importuner », *canuler* : « ennuyer » et *barber* : « ennuyer », jugés populaires par le *Petit Robert*, il crée *barbance*, *canulage* et *bassinement* et la jubilation que, manifestement, il éprouve à le faire, nous renvoie à la définition que L.-F. Prudent (1981) donne de l'interlecte, une mise en œuvre ludique de l'ensemble des lectes disponibles dans la communauté.

- Dans un mixage du familier et du régional. Dans (48) « *quel boucan pète ce soir du côté buvette !* » un mot du français familier, *boucan*, voisine avec un régionalisme sémantique, *péter*. Le régional fait bon ménage avec le familier, avec le « pop. » (populaire) des dictionnaires de référence. De cela, il n'y a pas à s'étonner, car la variété régionale a surtout développé le code oral et les registres les plus familiers de la langue.

Mais cet entre-deux linguistique assez harmonieux se double d'un entre-deux culturel certainement plus chaotique. Le lieu où se déroule le récit est celui d'une difficile confrontation des points de vue, avec d'un côté un personnage métropolitain et de l'autre des personnages réunionnais et un auteur/narrateur capable de concevoir et de mettre en mots l'une et l'autre vision.

Que voit le regard du métropolitain ? (43) « *Un paysan : il porte une houe à la main.* » et que décrit le narrateur ? (48) : « *Maxime Grondin appuie sa pioche (note : houe) contre la publicité de tôle émaillée* ». Autrement dit, ce que l'un appelle *houe*, l'autre l'appelle *pioche*.

Celui qui est *paysan* pour l'un se nomme *Maxime Grondin* pour l'autre. Et si on continue la lecture, voilà ce que voit le métropolitain : (43-44) « *Tout son dos est caché par un grand sac tout plat, suspendu aux épaules par des bretelles* » et ce que montre le narrateur : (48) « [...] *Il enlève aussi son bertel* (note : sac à dos fait de lanières de feuilles tressées) ».

L'entre-deux de l'écriture polylectale est un entre-deux-langues où coexistent la langue exogène et la langue endogène, créole et français régional non distingués dans ce roman. Dans cet entre-deux, on a vu que la même scène peut être décrite tantôt avec des mots exogènes si elle est vue par un personnage métropolitain, tantôt avec des mots endogènes si elle est présentée selon le point de vue d'un personnage réunionnais ou du narrateur.

Dans cet entre-deux-langues, l'auteur s'autorise à gloser ou non les formes familières à un lectorat, ignorées de l'autre, jouant de la proximité entre les langues, variétés, lectes et registres, restant maître du degré d'opacité qu'il souhaite donner à son texte.

Conclusion

Langue partagée, langue commune - Chez ce francophone, le français apparaît bien comme une langue partagée, c'est-à-dire commune, en partage, une langue qu'il compte bien marquer de son empreinte. Répondant au vœu adressé par J.-M. Klinkenberg à tous les francophones dits périphériques, il habite la langue commune en copropriétaire, non en locataire, faisant preuve tout au long de ce roman d'une sécurité linguistique qui peut aller jusqu'à la jubilation.

Langue partagée, aux frontières négociées - Le français est aussi une langue dont il redessine les frontières, sans accepter qu'un tracé immuable s'impose à l'ensemble de la communauté : aux marges de l'espace francophone, là où les phénomènes de variation se compliquent des effets du contact avec les langues coexistantes, il impose sa vision d'une double norme pour le français, exogène et locale, qui fait de cette langue un outil de grande communication en même temps qu'un moyen d'exprimer l'intime et le particulier, sans que soient érigés en systèmes les usages vernaculaires, avec un refus de dresser une frontière entre le créole et les usages francophones locaux.

On peut se demander si une telle attitude profite au créole, ou au français, ou à l'un et l'autre. Sans doute pas de façon simple et directe, mais d'une façon que je dirai intelligente, en rappelant que le français ne peut se maintenir qu'enraciné dans des terreaux particuliers et que le créole a un rôle de réservoir et de soubassement à jouer dans les situations où il coexiste avec le français.

L'action d'A. Gauvin va au-delà de la simple défense et illustration d'un usage régional. Dans l'usage et dans le renouvellement de l'ensemble des matériaux linguistiques qu'il utilise, il fait preuve d'une audace évidente. Aussi serait-il injuste et réducteur de ne voir en lui qu'un auteur régional. Sans doute « la grâce de son style » dont il est question dans la quatrième de couverture est-elle pour beaucoup dans la portée de son œuvre. Pour arriver au même constat par une autre voie, j'ai tenté de montrer qu'une attitude constructive face aux normes linguistiques lui permet de conjuguer l'endogène à l'exogène, de dire la Réunion tout en participant à la construction d'un espace linguistique plus vaste.

Bibliographie

Dictionnaires et inventaires

- ARMAND A., 1987, *Dictionnaire créole réunionné français*, Océan Editions.
- BAGGIONI D., 1987, *Petit Dictionnaire Créole réunionnais / Français*, Saint-Denis, Université de la Réunion / U.A. CNRS 04 1041.
- BAGGIONI D., 1990, *Dictionnaire créole réunionnais / français*, Saint-Denis, Azalées Editions.
- BENIAMINO M., 1996, *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, EDICEF / AUPELF.
- CARAYOL M., 1985, *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris, Nathan.
- HONORE D., 2002, *Dictionnaire d'expressions créoles. Semi-lo-mo*, Saint-Denis, Editions Udir.

Autres références bibliographiques

- BAGGIONI D., 1977, « Pour une réflexion relativisée et historicisée sur la norme linguistique », dans *Lengas*, n° 2, Montpellier, pp. 137-160.
- BAGGIONI D., MOREAU M.-L., 1997, article « Norme » dans M.-L. Moreau (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, pp. 217-223.
- BAVOUX C., 2003, « Quand des langues de grande proximité sont en contact : modalités d'existence et de coexistence », dans J. Billiez (dir.), *Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions*, L'Harmattan, pp. 25-35.
- CARAYOL M., 1995, « Intervention à propos de la communication de Didier de Robillard », dans J.-C. C. Marimoutou (coord.), *Le discours et ses sites. Mélanges de linguistique et de littérature offerts à Michel Carayol*, revue *Travaux & Documents*, n° 6-7, juin-octobre 1995, pp. 99-104.
- FRANCARD M., 2000 et 2001, *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, 2 tomes, CILL 26. 1-4, et CILL 27. 1-2.
- KLINKENBERG J.-M., 2001, *La langue et le citoyen*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MANESSY G., 1997, « Norme endogène », dans M.-L. Moreau (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, pp. 223-225.
- PRUDENT L.-F., 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Bilinguisme et diglossie, Langages*, n° 61, pp. 13-38.
- ROBILLARD D. de, 1995, « Le professeur et l'étudiant : polyphonie sur et dans *Le sang de l'Anglais* de Carl de Souza », dans J.-C. C. MARIMOUTOU (coord.), *Le discours et ses sites. Mélanges de linguistique et de littérature offerts à Michel Carayol*, revue *Travaux & Documents*, n° 6-7, juin-octobre 1995, pp. 79-97.
- STEUCKARDT A., NIKLAS-SALMINEN A. (dirs.), 2003, *Le mot et sa glose, Langues et Langage*, n° 9, Publications de l'Université de Provence.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli